



Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231107-AG363-2023-AR
Date de télétransmission : 40/11/2023
Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2023-363

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 2 novembre 2023;

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Monsieur Mohamed ARAJDAL «O'PETIT CREUX» AP N°076-384-23-L0010.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Mohamed ARAJDAL est autorisé à installer l'enseigne «O'PETIT CREUX» sur la façade, située n°3 rue de la République à Lillebonne, telle qu'elle est décrite dans la demande d'autorisation préalable N°076-384-23-L0010.

ARTICLE 2 : La Commune se réserve le droit de faire déposer toute enseigne qui, après réalisation, s'avèrerait non conforme à cette autorisation.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et Monsieur Mohamed ARAJDAL.

Fait à Lillebonne, le 7 novembre 2023.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Le Maire,

Christine DÉCHAMPS.

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime

Dossier suivi par : Jeremy VERCKEN

Objet : demande de autorisation préalable - publicité enseigne

MAIRIE DE LILLEBONNE
HOTEL DE VILLE
B.P. 71
76170 LILLEBONNE

A Rouen, le 02/11/2023

numéro : ap38423L0010

adresse du projet : 3 RUE DE LA REPUBLIQUE 76170
LILLEBONNE

nature du projet : Enseignes

déposé en mairie le : 18/10/2023

reçu au service le : 27/10/2023

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

demandeur :

SAS O'PETIT CREUX - ARAJDAL
MOHAMED
3 RUE DE LA REPUBLIQUE
76170 LILLEBONNE

L'immeuble concerné par ce projet d'enseigne est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.581-8, L.581-18 et R.581-16 du code de l'environnement et l'article L.632-1 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord. Par ailleurs, ce projet appelle des recommandations ou des observations :

Le lettrage devrait être en lettres découpées sans fond.

Sous réserve du règlement local de publicité.

L'architecte des Bâtiments de France

Jeremy VERCKEN